



Convention de Formation

Entre les soussignés :

L'Institut de Sophrologie Humaniste représenté par Mme Jacqueline Baudet - SIRET : 533 972 956 00031 - N° de déclaration d'activité : 31 59 08836 59 (ne vaut pas agrément de l'état), situé au 127 boulevard de la Liberté 59000 LILLE.

D'une part,

Et M./Mme _____, résidant

, d'autre part.

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente :

Article 1er : Objet de la convention

L'Institut de Sophrologie Humaniste de Lille représenté par Jacqueline Baudet, organisera les actions de formation suivante :

« *L'accompagnement sophrologique : de l'écoute aux protocoles.* »

- ✓ Programmes et méthodes : en annexe
- ✓ Type d'action de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du travail) : Formation professionnelle pour l'acquisition de compétences techniques, pratiques et théoriques en sophrologie
- ✓ Dates :
 - 26/27/28 novembre 2021
- ✓ Durée : 24 heures
- ✓ Lieu : 127 boulevard de la Liberté - 59000 LILLE

Article 2 : Effectif formé

L'Institut de Sophrologie Humaniste de Lille accueillera le stagiaire dans un groupe de 20 personnes participants au maximum pour chaque formation.

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, le stagiaire s'acquittera des coûts suivants :

TOTAL GÉNÉRAL : 396 euros (élèves FEPS en formation) / 450 euros (sophrologues)

Article 4 : Modalités de règlement

Un acompte de 70 euros est demandé à l'inscription. Le solde sera dû en totalité en début de formation.

À régler : par chèque bancaire à l'ordre de « *ISH-Jacqueline Baudet* ».

Article 5 : Dédit ou abandon

En cas de désistement moins de 10 jours avant la date du premier séminaire l'acompte versé resterait acquises à l'ISH-Jacqueline Baudet.

« En cas d'abandon en cours de formation, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensé ou engagé pour la réalisation de ladite action ».

Article 6 : Différents éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Lille sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Lille, le

Pour l'Institut de Sophrologie Humaniste

Le stagiaire ou son représentant

« L'accompagnement sophrologique : De l'écoute aux protocoles. »

Programme de formation

Lieu : 127 boulevard de la Liberté - 59000 Lille

Dates :

- 26/27/28 novembre 2021

Public :

Journées professionnelles pour sophrologues installés ayant une expérience des 4 degrés de la relaxation dynamique de Caycedo.

Conditions d'admission :

Attestation ou diplôme justifiant d'une formation de sophrologue professionnel.

Nombre de places disponibles : 18

Animateurs :

Cécile LEBAS, sophrologue, formateur, superviseur

Jean Marie ROQUET, sophrologue, formateur

Stéphane GIRAUDEAU, sophrologue, formateur

Objectifs :

Le sophrologue (vu par l'ISH) accompagne dans un chemin et ne guide pas dans un résultat.

Ce qu'il accompagne, c'est le processus de remise en mouvement, d'élargissement de la conscience.

L'objectif de ce séminaire est donc d'apprendre à ouvrir les possibilités d'accompagnement, en étant centré sur la personne et non sur son problème :

- Savoir écouter la personne dans sa globalité
- Développer la créativité et l'adaptabilité dans la mise en place de protocoles

Déroulé :

Chaque journée est consacrée à un thème choisi au préalable (récupération, mouvement) ou ce qui surgit du groupe.

- Matin : ateliers collectifs d'écoute, chaque participant prenant successivement la place d'écouter, d'écouter, et de « méta ».
- Après-midi : travail d'élaboration de protocoles, basés sur les intentionnalités.

Moyens pédagogiques : Exposés, échanges et pratiques.